

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 2

Artikel: Perspectives ouvertes aux officiers dans l'armée XXI
Autor: Keller, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Perspectives ouvertes aux officiers dans l'armée XXI

La carrière des officiers doit devenir plus intéressante à l'avenir. Les officiers de milice constitueront toujours l'épine dorsale de l'armée. L'idée de base est que les meilleurs d'entre eux doivent pouvoir garantir d'une manière compétente le commandement aux niveaux unité et corps de troupe. Les travaux de planification du projet Armée XXI ne sont encore ni terminés, ni acceptés. Les explications qui suivent n'ont donc qu'un caractère provisoire; elles doivent être prises comme des hypothèses de travail, non des décisions fermes¹.

■ Br Jürg Keller

La situation actuelle nous force à agir, car le manque d'effectifs risque de remettre en question la survie de l'armée de milice:

- le besoin annuel en lieutenants nouvellement brevetés s'élève à environ 1800 dans l'Armée 95;
- en 1998, 1162 lieutenants seulement ont été promus. La tendance à la baisse s'accroît;
- les formations manquent d'officiers à tous les niveaux: chefs section, commandants de compagnie et officiers d'état-major.

Une équipe de planification dans le cadre du projet «Armée XXI» étudie donc, dans les domaines de la sélection, de la carrière et des contenus de l'instruction, les mesures qui permettront de rendre plus attrayante la carrière des officiers à tous les niveaux. Les futurs cadres doivent:

- être recensés plus tôt;



- être instruits sans interruption comme commandants de formations ou comme officiers d'état-major;
- être instruits en priorité, durant l'instruction de base, comme commandants ou aide commandement à l'engagement et non comme instructeurs;
- accomplir leur service pratique uniquement lors de la phase clé pour le commandement (instruction en formation).

Formation des cadres

Les candidats cadres auraient la possibilité d'être recensés plus tôt, voire de s'annoncer déjà au moment du recrutement. Dès le début de l'instruction de base, les candidats sous-officiers seraient réunis dans des classes de performances et instruits directement par des officiers et des sous-officiers de carrière. Cette instruction militaire de base des candidats sous-officiers repose sur un plan horaire plus ambitieux que celui des soldats et elle est axée sur la fonction future. Il s'agit de prévoir un recrutement «plus fin» ainsi qu'une perméabilité entre les classes de performances pendant les premières semaines de l'école de recrues.

Après 16 semaines d'instruction militaire de base et d'instruction comme chef, éducateur et instructeur, le candidat sous-officier est promu au grade de caporal et effectue un service pratique de quelques semaines dans le cadre de l'instruction en formation.

¹ Il s'agit du deuxième texte d'information diffusé dans la RMS par le Kernteam «Armée XXI».

Après avoir effectué avec succès leur service pratique, tous les candidats officiers de l'armée accompliraient un stage commun de formation d'officier. L'instruction proprement dite et l'éducation seraient dispensées pendant ce stage. Le candidat officier reçoit de bonnes notions de tactique. Il doit comprendre le combat inter-armes jusqu'au niveau du bataillon de combat renforcé et être capable de mettre en pratique la conduite par objectifs. D'autres accents sont mis sur une échelle commune des valeurs militaires (pays et armée, histoire militaire) et une conception uniforme du service (point de vue, conscience, formation du caractère). L'encouragement de la langue anglaise est un élément de l'instruction dans l'optique d'une coopération avec des forces armées étrangères; l'anglais doit donc être poussé et exigé dès le stage de formation d'officier, pour ceux dont la fonction va l'exiger.

Après le stage de formation d'officier, les candidats qui sont prévus pour revêtir la fonction de chef de section passent dans un stage de formation de chef de section spécifique à leur arme. Le candidat officier est instruit pendant 16 semaines lors du stage de formation de chef de section pour devenir, dans son arme d'incorporation, un chef, un éducateur et un instructeur de formation au niveau de la section.

Les candidats officiers prévus pour une fonction dans un état-major accomplissent un stage de formation d'état-major d'environ 16 semaines. Lors de

ce stage, ils reçoivent l'instruction technique destinée à la fonction prévue. L'anglais militaire est consolidé et l'on exerce dans ce stage des travaux d'état-major valables sur le plan international. Les futurs officiers d'état-major apprennent sur des systèmes modernes de simulation du commandement, avec des candidats commandants de bataillon, le travail d'état-major.

Après 12 mois d'instruction ciblée, les candidats officiers seraient promus au grade de lieutenant puis, lors du service pratique pendant environ 8 semaines, ils appliqueraient ce qu'ils ont appris. La suite des services pourrait être accomplis d'une traite ou dans des cours de répétition.

Avancement des officiers

Les officiers de milice et les officiers de carrière suivent tôt, à l'instar de la tendance que nous connaissons actuellement, une instruction pour devenir commandants d'unité ou de bataillon. L'ordonnance sur les services d'instruction (OSI), valable dès le 1^{er} janvier 2000, est à la base de cette instruction. L'avancement comprend une partie tactique générale et une partie technique spécifique à l'arme. Cela doit permettre au futur commandant de conduire, d'éduquer et d'instruire sa formation, dans un contexte international également. Un grand nombre d'officiers expérimentés ont en outre la possibilité de revêtir des fonctions importantes comme officiers supérieurs ou comme officiers d'é-

tat-major général des Grandes Unités. Il sera donc possible de passer de la fonction dans un état-major à celle de commandant et vice-versa.

La formation des cadres subalternes et supérieurs de l'Armée XXI devrait être de plus longue durée qu'actuellement, car il faut maîtriser, sur le champ de bataille, des systèmes toujours plus complexes de commandement et d'armes.

Soutien aux officiers

Les services d'instruction de base et les services de perfectionnement doivent être effectués à l'avenir en majorité dans des formations d'instruction spécifiques à l'arme. Ces formations d'instruction doivent disposer, dans les domaines de la gestion et de la planification du personnel, de l'aide fournie par des officiers de carrière et des sous-officiers de carrière, de l'infrastructure et de la logistique, de larges compétences et de moyens appropriés. Tout cela doit décharger efficacement les cadres dans la préparation des travaux administratifs et structurels et lors de l'instruction donnée à la troupe.

L'Armée XXI doit effectuer techniquement, mais surtout mentalement, le passage de la société industrielle à la société de l'information. L'utilisation consécutive de la technologie de l'information, en forte mutation, devrait permettre de rendre l'instruction militaire plus efficace et plus attrayante. «Distance and Distributed Learning», les bibliothèques électroniques de l'armée, l'intégra-

tion complète à Internet, des postes de travail en réseau et accessibles en tout temps sur les places d'armes devraient permettre aux cadres militaires de l'Armée XXI d'acquérir les connaissances militaires exigées où qu'ils soient, partiellement même avant le début du service. Dans la communauté militaire, on doit surtout enseigner et exercer les contenus didactiques qui doivent impérativement être traités en commun.

Carrière professionnelle militaire

Dans l'Armée XXI, ce ne seront plus des « apprentis » qui

formeront des « apprentis ». Cela signifie que la future armée aura un plus grand besoin de cadres professionnels militaires. Les plus jeunes officiers de milice auraient la possibilité de s'engager pour une période limitée comme officiers sous contrat. Les officiers particulièrement qualifiés pourraient également s'engager comme officiers de carrière.

Conclusion

L'Armée XXI aura besoin de tous les officiers de l'Armée 95 qui sont ouverts aux idées nouvelles, qui sont prêts à accepter comme des défis des mutations

dans la technologie militaire et qui acceptent d'investir leur force et leur temps, afin de garantir aux cadres et aux militaires qui leur sont confiés une marche de l'instruction et du service du plus haut niveau.

La carrière des cadres dans l'Armée XXI devrait être plus attractive, grâce à un déplacement sensible de l'accent de la conduite de l'instruction vers le commandement de formation. Elle ne sera toutefois pas moins exigeante et restera donc directement utile dans la vie civile.

J. K.

Suisses engagés dans une mission de maintien de la paix à la fin 1999

Croatie	1 observateur militaire
Croatie/Bosnie-Herzégovine	4 UNCIVILPOL
Bosnie-Herzégovine	50 Bérêts jaunes de la <i>Swiss Headquarter Support Unit</i>
Proche-Orient	8 observateur militaires
Géorgie	4 observateurs militaires
Kosovo	140 militaires de la <i>Swisscoy</i>
Corée	5 officiers
Vienne/OSCE	2 officiers
Azerbaïdjan	1 spécialiste en banques de données

(*Swiss Peace Supporter 3/1999*)